Le 15 janvier 2015

Coram : La juge en chef McLachlin et les juges Cromwell et Wagner

ENTRE:

M.B.

Demandeur

- et -

Ville de Montréal

Intimée

- et -

Commission des lésions professionnelles

Intervenante

JUGEMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt January 15, 2015

Coram: McLachlin C.J. and Cromwell and Wagner JJ.

BETWEEN:

M.B.

Applicant

- and -

City of Montréal

Respondent

- and -

Commission des lésions professionnelles

Intervener

JUDGMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of

Nº 35999

de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-023971-138, 2014 QCCA 860, daté du 1 mai 2014, est rejetée avec dépens. Quebec (Montréal), Number 500-09-023971-138, 2014 QCCA 860, dated May 1, 2014, is dismissed with costs.

J.C.C. C.J.C.